

Fig. 1 : le périmètre d'étude, communes enquêtées.

LA PRÉDATION DES CHIENS SUR LES TROUPEAUX OVINS DANS LE LUBERON

Laurent GARDE*, Hervé MAGNIN** & Cécile DOL**

Résumé :

Le Parc naturel régional du Luberon a toujours soutenu l'élevage pastoral en tant qu'outil majeur de gestion de la biodiversité sur son territoire. L'inquiétude exprimée par les éleveurs face à l'éventualité de l'arrivée de loups a amené le PNRL, en collaboration avec le CERPAM, à réaliser une enquête sur la prédation due aux chiens, afin de constituer un état des lieux préalable sur le sujet. Une enquête exhaustive a été menée auprès des éleveurs sur l'ensemble du territoire du Luberon, afin de recenser les attaques de chiens et de comprendre les conditions de cette prédation. Les résultats montrent une faible fréquence d'attaques et un faible taux de prédation par les chiens dans cette région où le cheptel ovin est important. Quelques séquences d'attaques concentrent la majorité des dommages. L'essentiel des problèmes est lié à la divagation de chiens du voisinage, très rarement à des chiens réellement « errants ». Enfin, les attaques de chiens n'ont rien de discret, ces derniers sont repérés visuellement dans 85% des épisodes de prédation. Les résultats ont été comparés à d'autres études menées dans d'autres régions. La prédation due aux chiens est faible dans un autre massif des Alpes du Sud, mais plus forte dans les régions où le poids économique de l'élevage ovin est résiduel. L'ambition du gestionnaire, au travers de cette étude, est d'améliorer la sensibilisation de tous les acteurs concernés pour limiter la divagation des chiens (résidents, touristes, communes, chasseurs) mais aussi de se donner les moyens de gérer avec la plus grande transparence l'éventualité du retour des loups sur ce territoire.

Mots-clés : chien errant, chien divagant, loup, prédation, élevage ovin.

Abstract :

Dog predation over flocks of sheep in the Luberon area

The pastoral breeding has always been supported by the Regional Natural Park of the Luberon as the tool for biodiversity maintenance. The sheep breeders anxiety of potential wolves predation has led the PNRL, in collaboration with the CERPAM (a technical breeders' organization), to realise a study of the predation of dog origin, in order to define the state of the situation. An exhaustive inquiry of dogs attack has been carried on over the whole Luberon area breeders to count and to understand the conditions of this phenomenon. The results display a weak frequency of attacks of predation by the dogs in this region of important sheep concentration. Some attack events are concentrating the majority of the damage. The principal problem is neighbourhood dog wandering, and rarely from stray dogs. These dogs attacks are not discrete because for 85% of them, they were visually noticed. The results were then compared to other studies from different regions. This predation is also weak in an other area of the South Alps but is found more frequent in the regions with a limited sheep farming. The ambition of the Park of the Luberon with this study is to improve the sensibilisation of the territory actors in order to reduce this dog wandering but also, to have the necessary knowledge and conditions to face with clearness a potential wolf attack.

Keywords : stray dog, wandering dog, wolf, predation, sheep breeding.

* Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM) - Route de la Durance 04100 Manosque
courriel : cerpam@free.fr

** Parc naturel régional du Luberon – 60, place Jean Jaurès BP122 84404 Apt CEDEX

I. CONTEXTE ET OBJECTIF

Le Parc du Luberon œuvre depuis longtemps au côté des éleveurs qui parcourent les collines de son territoire, reconnaissant ainsi le rôle positif du pâturage pour la biodiversité. Depuis plusieurs décennies, le changement profond des sociétés rurales a conduit à la recolonisation forestière aux dépens des espaces agropastoraux. Le maintien ou la restauration d'un équilibre milieux ouverts – milieux fermés impose aujourd'hui de soutenir l'élevage pastoral en lui apportant un appui technique, une animation foncière et un soutien aux investissements (travaux de débroussaillage, citernes, parcs clôturés...). Grâce à de nombreux inventaires écologiques et à de multiples collaborations à des travaux de recherche scientifique, le PNRL a capitalisé des connaissances utiles à l'évaluation des pratiques et à la hiérarchisation des priorités de remise en valeur de parcours (Tatoni *et al.*, 2000; Véla *et al.*, 2001; Roche & Tatoni, 2003). Parallèlement, la coopération technique établie avec le CERPAM a permis de montrer la performance environnementale des pratiques d'élevage et la capacité des éleveurs à évoluer vers cette nouvelle fonction d'entretien de l'espace (Beylier *et al.*, 2002).

La mesure agro-environnementale (1995-2000) en faveur de l'entretien pastoral des pelouses sèches a été un succès, malheureusement terni par la lenteur de mise en place des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), puis des Contrats d'agriculture durable (CAD) qui doivent en constituer la traduction actualisée au regard des nouvelles règles nationales et européennes. À ce jour la perspective de mise en place des sites Natura 2000¹ devrait favoriser la contractualisation de mesures en faveur du pâturage, considéré comme indispensable à la conservation des habitats d'intérêt communautaire (Parc du Luberon, 2002).

Le retour du loup dans les Alpes, espèce visée par la directive « Habitats », a déclenché une forte inquiétude de la profession quant à l'éventuel arbitrage

entre ce prédateur et les troupeaux sur le Luberon. Le Parc n'étant pas en mesure de décider de l'avenir du loup sur son territoire, il a souhaité investir sur des mesures de prévention à sa portée. Dans une première étape, l'action principale a consisté à dresser un bilan des dégâts sur les troupeaux imputables aux chiens errants ou divagants. Ce travail a été mené en collaboration avec le CERPAM, qui a l'expérience du travail avec les éleveurs sur des questions de prédation sur des territoires d'élevage méditerranéens et préalpins (Garde, 2002a).

L'objectif prioritaire est de dresser un état des lieux de la prédation en dehors de toute attaque attribuable au loup, donc dans un climat serein et objectif. Il s'agit de développer ainsi une base de données « prédation par les chiens » référencée sur un territoire où les loups ne sont pas établis. Une enquête auprès des éleveurs ovins a été menée sur la totalité du territoire du PNRL, pour recenser les attaques de chiens et les mettre en relation avec le mode de conduite des troupeaux au pâturage. Il est intéressant de préciser que la prédation par les chiens ne constitue pas un thème technique suffisamment préoccupant pour que les éleveurs expriment une demande d'action technique sur le sujet. C'est le risque de l'arrivée du loup qui a suscité ce travail d'objectivation préalable de la prédation sur le territoire du Luberon. Sur la base des résultats acquis, le Parc prévoit de développer des actions visant à réduire la prédation par les chiens. Au-delà de son bénéfice immédiat, cette action permettra aussi de réduire la confusion entre les attaques des deux prédateurs, au cas où des loups viendraient à s'installer.

2. MÉTHODES

Le secteur de travail est le massif du Luberon considéré au sens large, comprenant 75 communes du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence, sur environ 190 000 ha (fig. 1). Ce secteur d'étude compte 154 000 habitants, et englobe les petites agglomérations de

1. Le réseau Natura 2000 est issu des Directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitats » (92/43/CEE du 21 mai 1992). Il s'agit de constituer à l'échelle européenne un réseau de sites représentatifs des milieux du continent gérés selon des règles assurant la bonne conservation des espèces animales et végétales et de leurs milieux de vie.

Manosque, Cavaillon, Apt et Pertuis. Il comprend aussi un espace préalpin important et très dépeuplé, pouvant dépasser 1 000 m d'altitude.

Tous les éleveurs ovins ayant plus de 100 brebis-mères ont été enquêtés par entretiens individuels sur la base d'un questionnaire détaillé². Les éleveurs concernés rassemblent plus de 95% de l'effectif ovin total du massif. Les enquêtes ont concerné 78 troupeaux utilisateurs de territoires pastoraux d'éleveurs résidents ou pratiquant la transhumance hivernale, pour un effectif total de 36 550 brebis-mères. Le questionnaire concerne la période 2000-2003.

Le questionnaire comprend deux parties : d'une part, les caractéristiques générales du système d'élevage, la perception du problème des risques d'attaque de chiens sur leurs troupeaux et les modifications de conduite adoptées pour s'en préserver ; d'autre part, une analyse aussi détaillée que possible de chaque cas de prédation, comprenant les pertes, la date et les conditions de l'attaque, la description du mode de conduite du troupeau lors de cette attaque, l'identification du chien et les suites données. Une attention particulière est portée sur l'origine des chiens en cause, afin de mieux comprendre ce que l'on peut entendre par des termes comme « errants » ou « divagants ». Les enquêteurs ont pu à cette occasion relever la vivacité de la mémoire des éleveurs, déjà signalée dans d'autres études (Dimanche & Pistoiesi, 2000 ; Garde & Vors, 2000). Elle témoigne du souci causé par les chiens « errants » ou « divagants » et du traumatisme lié à chaque attaque.

3. RÉSULTATS

3.1. Les chiens responsables d'attaques

L'enquête menée dans le Parc du Luberon montre que les chiens responsables d'attaque sont vus dans 85% des cas et leur propriétaire le plus souvent identifié. Le chien est repéré directement par l'éleveur ou le berger présent ou peu éloigné, ou par un voisin. Les

attaques ne sont donc ni furtives ni anonymes et la gestion de la situation relève dès lors de la responsabilité du propriétaire du chien... ou de « l'action directe » de l'éleveur. Ce résultat tout à fait fondamental confirme celui obtenu dans le massif des Monges (04) pour les années 1994-1997, donc avant l'arrivée des loups : 85% des chiens à l'attaque étaient repérés visuellement (Garde & Vors, 2000).

Les chiens en cause appartiennent presque toujours à des résidents de proximité, plus rarement à des promeneurs (10% des cas). Il s'agit de chiens de villages, de fermes, de lotissements. La part des chiens de chasse peut être très variable entre les différentes zones du Luberon. Ils sont responsables d'une situation de crise très localisée représentant un grand nombre d'attaques. En dehors de ce cas un peu particulier, les chiens de chasse occasionnent le tiers des attaques dans le Vaucluse, mais seulement 5% dans les Alpes-de-Haute-Provence. Les chiens de chasse paraissent donc plus un danger pour les troupeaux en région de taillis et garrigue méditerranéens, propice à la chasse au sanglier, qu'en zone préalpine. Des éleveurs des Alpes-de-Haute-Provence témoignent que les chiens de chasse causent de nombreux dérangements de troupeaux, mais s'en prennent rarement aux brebis.

Quarante pour cent des attaques sont causées par un chien seul, et un tiers par 2 chiens. Le phénomène de « chasse en bande » rassemblant au moins 3 chiens et jusqu'à 7 chiens concerne un quart des attaques (fig. 2). Il s'agit de chiens qui se regroupent en bande le temps d'une fugue, et non de meutes de chiens au sens biologique du terme. Ces bandes peuvent renouveler leur action et sont à l'origine de la plupart des séquences d'attaques. Ces attaques en bande sont souvent meurtrières, jamais discrètes.

Sur la période de quatre années considérée, un seul cas d'attaque due à un chien « errant », animal solitaire à l'état semi-sauvage, a été signalé par un éleveur. Ce chien a été abattu au bout de quelques jours par un garde-chasse. Il est évident que, parmi les 15%

2. Les enquêtes ont été réalisées sur le terrain par Jonathan Delhom et Cécile Dol.

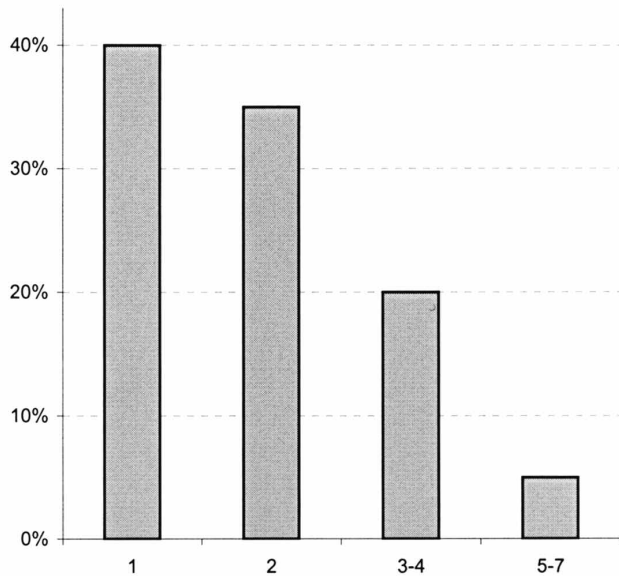


Fig 2: répartition des attaques de troupeaux selon le nombre de chiens présents

d'attaques dues à des chiens non repérés visuellement, certains peuvent être causées par des chiens véritablement errants. Ce résultat confirme néanmoins que les chiens « errants » proprement dits sont rares, voire exceptionnels, dans nos régions. La prédation des chiens sur les troupeaux est due dans la très grande majorité des cas à des individus, laissés libres pour quelques heures ou même, en présence de leur maître mais non tenus en laisse. Pour clarifier les termes, les définitions suivantes sont proposées :

- chiens *divagants* : animaux non tenus en laisse, ou faisant une fugue pour un temps limité ; ces chiens ont un maître et sont habituellement nourris et logés ; ils peuvent former des bandes provisoires ;
- chiens *errants* : animaux abandonnés, dormant dehors et se nourrissant par leurs propres moyens ;
- chiens *ensauvagés* : animaux retournés à l'état sauvage, vivant en meutes et se reproduisant dans la nature ; il n'y a pas en France de populations de chiens ensauvagés comme il s'en trouve dans de nombreux pays.

L'identification précise des races confirme la capacité des éleveurs à repérer les chiens à l'attaque. Les chiens en cause sont très divers : chien-loup ou berger allemand (9 mentions), beauceron (5), « bâtard » (5), berger belge (3), labrador (3), « chien de chasse » (3), épagneul (2), doberman (2), husky (2), « chien courant » (2), « grand chien blanc de chasse » (2), boxer, border colley, caniche, rottweiler, setter, chow-chow (1). Le rôle des chiens de garde paraît déterminant, accompagné ou non de divers chiens de chasse, mais aussi de races les plus variées³.

3.2. Des pertes limitées, mais quelques gros foyers de crise

3.2.1. Fréquence des attaques

Sur les quatre années enquêtées, 26% des éleveurs ont subi au moins une attaque. Chaque année, 11,5% des éleveurs subissent au moins une attaque de chiens. Ces attaques se concentrent dans quelques gros foyers de crise, puisque 5% des éleveurs connaissent plus d'une attaque par an, ce qui représente plus de 70% des attaques totales sur le massif. La prédation par les chiens est donc un problème relativement rare dans le Luberon, puisque 74% des éleveurs n'ont subi aucune attaque en 4 ans, et encore 21% moins d'une attaque par an.

En moyenne, le nombre annuel d'attaques s'élève à 22,6 sur le périmètre considéré. Cela représente une fréquence de 0,29 attaque par éleveur et par an : un éleveur donné a un risque statistique d'être attaqué une fois tous les 3 ans et demi, ce qui représente un risque faible. Les attaques sont plus fréquentes dans la partie Vaucluse que dans la partie Alpes-de-Haute-Provence du territoire enquêté.

Cette faible fréquence d'attaques dans le Luberon est d'autant plus remarquable que les éleveurs signalent de nombreux dérangements de troupeaux. Cette étude montre donc que les chiens en divagation passent assez rarement à l'attaque, même lorsqu'ils approchent

3. Par exemple, une attaque s'est produite dans le Luberon après la fin de l'enquête (le 6-09-2004), mettant en cause ensemble un teckel et... un chien de protection « Montagne des Pyrénées », vus par le berger (comm. pers.).

les troupeaux. Par contre, un chien qui passe à l'acte risque de récidiver et peut devenir un véritable danger pour les troupeaux (séquences d'attaques). Il importe de le mettre hors d'état de nuire au plus vite, chose relativement facile dans la plupart des cas dans la mesure où les chiens à l'attaque ne sont pas discrets. C'est cette capacité à régler un problème qui se présente rarement qui rend inutile aux yeux des éleveurs la mobilisation de moyens de protection face au risque d'attaques de chiens. Les rares cas où les éleveurs ne parviennent pas à stopper la répétition des attaques constituent des foyers de crise très localisés concentrant l'essentiel des attaques d'une vaste région.

3.2.2. Pertes totales

Les pertes annuelles subies représentent en moyenne 141 brebis et 37 agneaux, soit un total de 178 ovins. Ce sont donc majoritairement des brebis (79%) qui sont victimes des attaques. Les brebis perdues représentent chaque année 0,38% de l'effectif total en brebis-mères. En ce qui concerne les agneaux, la perte annuelle revient à 0,11% de la production estimée d'agneaux. Le taux de perte global s'élève à 0,25% de

l'effectif ovin. Ce total englobe les animaux disparus, en petit nombre dans les attaques de chiens (10 bêtes signalées chaque année en moyenne).

La prédation dans le Luberon est comparable à celle recensée dans le massif des Monges avant l'arrivée de loups (Garde, 2002b). Les deux enquêtes convergent vers un taux de perte faible dans ces deux massifs des Alpes du Sud où l'élevage ovin est très présent (tableau 1). En comparaison, les taux de prédation paraissent plus élevés dans des enquêtes réalisées dans le Canton suisse du Tessin (Solari & Tiziano, 2002), en Haute-Savoie (Pitt, 1988) et dans les Pyrénées-orientales (Dimanche & Pistolesi, 2000). Deux raisons peuvent expliquer un taux de prédation plus faible dans les Alpes du Sud : une densité des effectifs ovins bien plus forte, ce qui « dilue » l'impact de la prédation des chiens divagants, d'une part ; et un mode de conduite des animaux qui assure plus de présence humaine, d'autre part⁴. En effet les animaux libres sont plus fréquents dans les Alpes du Nord, suisses et françaises, alors que la pratique du gardiennage reste très présente dans le Luberon comme ailleurs en Provence Alpes Côte d'Azur. D'une part le taux de retour des

Département ou canton	Tessin (CH)	Pyrénées-orientales (66)	Haute-Savoie (74) ⁵	Monges (04)	Luberon (84-04)
Représentativité de l'échantillon enquêté	50 % <i>renvoi spontané</i>	30 % <i>renvoi spontané</i>	près de 100 % <i>enquête directe</i>	100 % <i>enquête directe</i>	100 % <i>enquête directe, effectifs > 100</i>
Effectif de brebis (résident + transhumant)	18 000	20 000	26 000	22 200	36 550
Densité d'ovins / km ²	6	5	6	100	19
Densité d'habitants / km ²	110	95	110	2	81
Taux de prédation	1 %	1 à 3,5 %	0,8 à 1,6 %	0,34 % (ovins > 4 mois)	brebis-mères : 0,38 % tous ovins : 0,25 %

Tableau 1 : taux de prédation dans 1 canton suisse, 3 départements français et le PNRL.

4. 80% des unités pastorales de Provence Alpes Côte d'Azur (estives et intersaison) sont conduites en gardiennage permanent, auxquelles il faut ajouter un tiers des unités pastorales d'intersaison gérées en parcs clôturés (Agreste, 1999).

5. Joël Pitt (1988) évoque aussi des taux de prédictions pour les différents départements de Rhône-Alpes de «0,5 à 1,6%», en précisant que celui de Haute-Savoie est plus fiable que ceux des autres départements.

questionnaires laisse planer une incertitude sur la représentativité de l'échantillon dans le Tessin et les Pyrénées-orientales. D'autre part, dans ces enquêtes, les pertes englobent tous types d'animaux, mais sont rapportées à un effectif de référence en ovins adultes, ce qui introduit un biais et une surévaluation des pourcentages de pertes. Enfin l'enquête pyrénéenne englobe des attaques de loups dans le massif de Nohèdes.

Tout en restant prudent sur la comparaison de ces diverses études, l'ensemble de ces résultats suggère des taux de prédation faibles dans les départements à effectif ovin important, et des pertes en proportion plus élevées là où l'élevage ovin est économiquement résiduel. Si ce résultat se vérifiait, en particulier dans les départements du Massif central où les densités ovines sont encore plus élevées que dans les Alpes du Sud, cela indiquerait un faible taux de prédation au niveau national, puisque l'essentiel des effectifs apparaîtrait peu affecté. La densité des chiens dans les différentes régions, et la qualité de leur surveillance peuvent être aussi des facteurs explicatifs, mais ces données sont difficiles à apprécier, en l'absence de tout recensement auprès des propriétaires de chiens, résidents ou de passage.

3.2.3. Nombre de pertes par attaque liée aux chiens

Le nombre moyen d'ovins perdus par attaque s'élève à 7,7. Ce nombre inclut les pertes par étouffement liées à un affolement des animaux ainsi que les animaux dont la disparition est immédiatement imputable à une attaque. Au total, les attaques de chiens se répartissent pour moitié environ entre attaques peu meurtrières (1 à 4 pertes), et pertes importantes (5 à 20 pertes). Seules 5% des attaques ont provoqué la mort de plus de 20 brebis, représentant la moitié des pertes totales; les deux plus importantes dépassent 100 victimes (155 et 109 pertes).

Les pertes par attaque sont beaucoup plus faibles dans le Tessin (2,7), proches dans les Pyrénées-orientales

(11) et la Haute-Savoie (9,5), mais beaucoup plus élevées dans les Monges (23). Dans un contexte d'attaques rares, l'irruption d'un ou plusieurs épisodes très meurtriers peut aboutir à une moyenne très élevée. La moyenne de ces résultats atteint 10,8 pertes par attaque, avec 3 études sur 5 se situant entre 7 et 11 et une très grande variabilité due aux deux autres études. Le fait que les attaques de chiens sont le plus souvent meurtrières est couramment admis par la plupart des auteurs et vérifié par ces différents résultats (à la seule exception du Tessin). Les résultats acquis dans les Alpes françaises et les Pyrénées-orientales invalident une autre thèse émise par certains auteurs d'une prédation canine fréquente et peu meurtrière⁶. Retenons cependant la grande variabilité des situations locales.

3.2.4. Séquences d'attaques

Les séquences d'attaque sont le phénomène le plus redoutable causé par des chiens en divagation. Sept éleveurs (9% du total) sont victimes d'attaques répétées de la part des mêmes chiens. Ces séquences représentent l'immense majorité des attaques (90%) et des pertes (94%). Un petit nombre de chiens en divagation, seuls ou se regroupant en bandes et provenant de propriétaires voisins, sont responsables de ces dégâts. Ces chiens sont bien identifiés. L'irresponsabilité de leurs maîtres, qui refusent en général de reconnaître les dégâts, est en cause. Il se constitue ainsi des foyers de crise qui perdurent plus ou moins selon les rapports de force locaux. Ainsi, deux foyers de crise, mettant en cause un très petit nombre de propriétaires laissant divaguer leurs chiens, concentrent l'essentiel des attaques et des pertes. L'origine sociale de l'éleveur, la stabilité de sa structure de production, son insertion locale paraissent des facteurs déterminants pour enrayer des situations de crise face à l'irresponsabilité de certains propriétaires de chiens. L'un de ces foyers de crise qui perdure depuis plusieurs années correspondrait, à dire d'éleveur, à une situation de malveillance et se combinerait à des vols d'animaux... Ce seul foyer de crise, qui déborde largement l'analyse

5. 80 % des unités pastorales de Provence Alpes Côte d'Azur (estives et intersaison) sont conduites en gardiennage permanent, auxquelles il faut ajouter un tiers des unités pastorales d'intersaison gérées en parcs clôturés (Agreste, 1999).

6. Une brebis par mois et par éleveur selon Bobbé (2000), ce qui signifierait que l'immense majorité des attaques de chiens serait peu meurtrière.

technique d'épisodes accidentels, rassemble 70% des attaques dans l'ensemble du Luberon sur les 4 années considérées!

3-3- Les conditions des attaques

3.3.1. Quand les chiens attaquent-ils?

Les résultats sont assez contrastés entre les deux départements constituant le Parc du Luberon. Dans la partie Alpes-de-Haute-Provence, les attaques se répartissent assez indifféremment entre les deux saisons de présence des animaux au pâturage (automne et printemps). Les chiens de voisinage sont directement concernés, mais rarement les chiens de chasse. Dans le Vaucluse, la grande majorité des attaques a lieu en automne, avec un risque important dû aux chiens de chasse. Les attaques se produisent également en hiver, les troupeaux y étant plus nombreux à pouvoir bénéficier d'un pâturage hivernal. Si l'on fait un bilan global sur l'ensemble du Luberon (fig. 3) la moitié des attaques se situe en automne. Les autres études montrent des résultats contrastés, avec selon les cas une concentration des attaques en automne, période de chasse (Monges), ou en été, saison d'estive et de fréquentation touristique (Haute-Savoie), ou encore au printemps et en automne, saisons de pâturage (Pyrénées-orientales). Les saisons de présence des animaux ainsi que les modes de fréquentation locaux des espaces naturels influent donc sur les périodes de risque d'attaques de chiens. La répartition de l'agnelage entre le printemps et l'automne, variable selon les systèmes (en particulier sur des critères de sécurité fourragère), joue sans doute aussi un rôle, en influant sur le type de surface de pâturage mobilisé.

Dans le Luberon, 70% des attaques sont diurnes. Dans les Pyrénées-orientales, « *les attaques ont semblé survenir indifféremment de jour comme de nuit* » (Dimanche & Pistolesi, 2000). Ces résultats montrent des chiens n'ayant pas de stratégie de prédation élaborée, attaquant au hasard des opportunités et sans souci de se dissimuler.

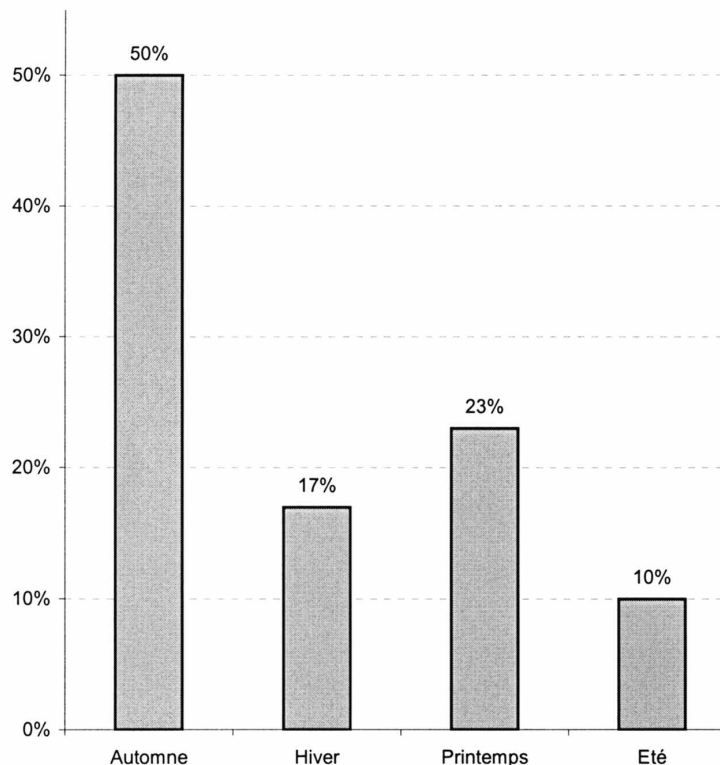


Fig. 3 : répartition par saison des attaques de chiens sur troupeaux ovins.

3.3.2. Comment les troupeaux sont-ils conduits lors des attaques?

Là encore, la situation est très contrastée entre les deux départements concernés. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, 80% des attaques ont eu lieu dans des parcs clôturés, le plus souvent électrifiés (filets, clôtures 4 fils). Dans le Vaucluse, 80% des attaques affectent des troupeaux en gardiennage, permanent ou partiel. Cette répartition recoupe des différences de pratiques assez marquées entre la zone plus préalpine, où les pratiques en parc sont très généralisées, et la zone plus méditerranéenne de vallées et de garrigues, où l'utilisation de la clôture est, soit rare, soit associée à des séquences en gardiennage. Il n'apparaît pas de différence fondamentale de vulnérabilité entre ces modes de conduite. Ni la présence du berger, ni la clôture électrifiée ne dissuadent les attaques de chiens, dans un contexte cependant où ces attaques restent globale-

ment rares, sans doute du fait de ces pratiques généralisées. Un petit nombre d'attaques ont lieu en bergerie (6%), et sont susceptibles de provoquer de grosses pertes, en particulier d'agneaux. Les attaques au pâturage se répartissent à peu près également entre prés (45%), généralement à proximité d'habitations, et parcours (55%), généralement embroussaillés et plus écartés. Les attaques dans les prés, les attaques diurnes, les attaques en présence des éleveurs démontrent que les chiens ne cherchent pas à se dissimuler lors des attaques. Ils ne manifestent pas de stratégie de prédation, mais un comportement opportuniste au gré des fugues.

De nombreux éleveurs disent que leurs chiens de conduite suffisent dans de nombreux cas à écarter les chiens qui rôdent. En tout état de cause, ils jouent souvent au minimum un rôle d'alerte incitant l'éleveur ou un voisin à intervenir. En ce qui concerne les chiens de protection, seuls 13% des éleveurs en possèdent dans le Luberon, pour la plupart parce qu'ils sont confrontés aux loups en estive hors Luberon. Ce faible taux d'équipement dans un contexte d'attaques peu fréquentes ne permet pas d'en évaluer l'efficacité. Il démontre que la protection des troupeaux dans un contexte de faible prédation par des chiens n'est pas une préoccupation majeure des éleveurs.

3.4. Les facteurs de vulnérabilité des systèmes d'élevage

Deux facteurs potentiels de vulnérabilité ont été étudiés : la durée au pâturage et l'effectif.

Le Luberon se trouve à la limite méridionale des Préalpes. La moitié des troupeaux a une vocation très pastorale en restant au pâturage toute l'année. L'autre moitié rentre en bergerie pendant 2 à 4 mois en hiver, la durée en bergerie augmentant rapidement pour les exploitations les plus en altitude. En l'état actuel des résultats, on ne peut qualifier la durée au pâturage de facteur de risque de prédation par les chiens (fig. 4), d'autant plus que les troupeaux restant le plus longtemps en bergerie sont aussi les plus montagnards et donc les plus éloignés des zones peuplées.

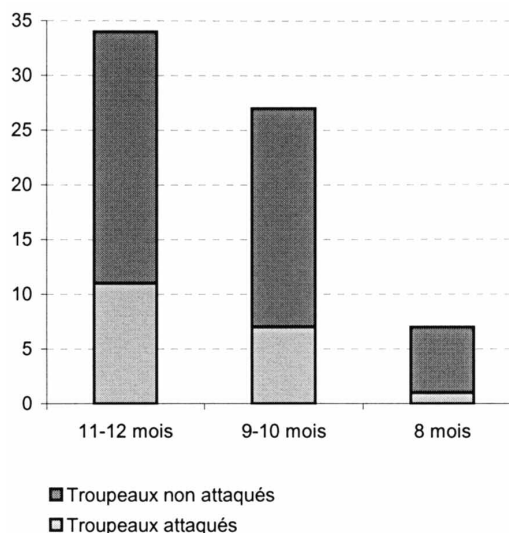


Fig. 4 : durée au pâturage (68 exploitations résidentes renseignées, hors transhumants hivernaux) et nombre de troupeaux attaqués.

L'effectif moyen des troupeaux des éleveurs enquêtés est de 468 brebis (423 dans le Vaucluse, 524 dans les Alpes-de-Haute-Provence). Le seuil de 300 brebis paraît discriminant en terme de risque d'attaque, les troupeaux dépassant ce seuil étant deux fois plus touchés selon le critère « au moins une attaque en 4 ans » (fig. 5). Ce résultat est cependant à nuancer en terme de nombre d'attaques par troupeau, deux des troupeaux les plus attaqués étant constitués de moins de 150 brebis. Ces deux troupeaux concentrent 43% des attaques et 21% des pertes. Peu de troupeaux de faible effectif sont donc touchés, mais quand ils le sont, c'est avec une grande fréquence. On peut faire l'hypothèse que ces petits éleveurs, statistiquement moins soumis au risque de prédation, se trouveraient moins capables de stopper la répétition des attaques dès lors qu'un premier cas viendrait à se produire.

4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les résultats acquis dans le Luberon confirment ceux des Monges et permettent d'établir un état des lieux vis-à-vis du problème de la prédation par les chiens pour l'élevage dans la région. Les *chiens errants* (au sens d'un animal d'origine domestique qui n'a plus de maître) paraissent une infime minorité des chiens

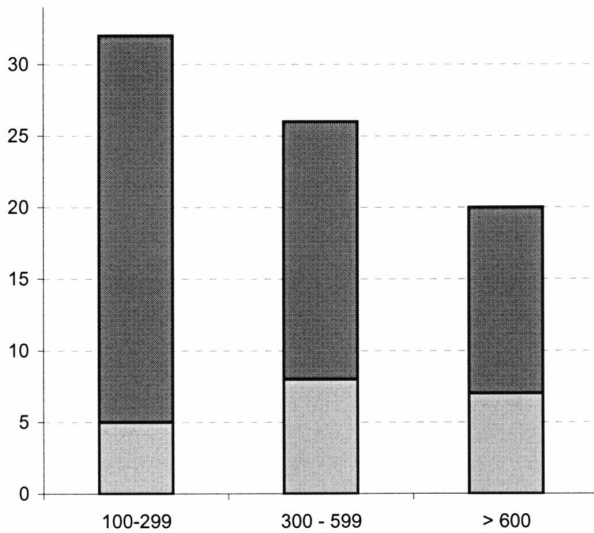


Fig. 5: effectif en brebis-mères dans le Luberon oriental et nombre de troupeaux attaqués.

en maraude susceptibles d'attaquer les troupeaux. La durée de vie des chiens perdus ou abandonnés est sans doute brève dans la nature. Aucun cas n'a été signalé de *chiens ensauvagés*, vivant en meute, se nourrissant et se reproduisant de façon autonome. C'est donc une situation bien différente de celle décrite, par exemple, dans le Sud de l'Italie (Boitani, 1992). Dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse, et ceci confirme d'autres observations, les problèmes dus aux chiens dits « errants » sont presque toujours le fait de *chiens divagants*, dont les propriétaires sont le plus souvent des résidents de proximité.

L'enquête menée auprès de tous les éleveurs du Luberon montre que le sujet de la prédation par les chiens est un sujet qu'ils abordent volontiers, malgré la faible fréquence des attaques. Les chiens divagants sont un véritable souci pour eux, du fait d'approches fréquentes des troupeaux, ce qui les conduit à une vigilance permanente, alors même que les attaques effectives sont rares. Le discours des éleveurs se situe donc en amont des attaques, et exprime leur exaspération

face à la divagation des chiens. Nous n'avons jamais rencontré d'acceptation des attaques comme un état de fait banal ou normal. Chaque attaque est, précisément, un événement. Les rares éleveurs qui subissent de nombreuses attaques qu'ils ne parviennent pas à enrayer le vivent comme un traumatisme insupportable. C'est d'ailleurs ce même traumatisme aussi insupportable qu'expriment, beaucoup plus nombreux, les éleveurs confrontés aux attaques répétées de loups. La situation décrite de façon détaillée dans le Luberon infirme, au moins pour la région étudiée, la thèse soutenue par certains chercheurs, selon laquelle le « chien errant » ferait l'objet d'une sorte de tabou, « un déni » de la part des éleveurs, qui n'en parleraient pas malgré des dégâts fréquents et importants⁷.

Les attaques des chiens sont peu fréquentes dans le Luberon, mais souvent meurtrières. Elles se produisent, aussi bien le jour que la nuit, et frappent indifféremment le troupeau, à proximité de l'exploitation ou dans des quartiers éloignés. Le chien est un prédateur qui ne prend guère de précaution, se fait repérer, ce qui permet le plus souvent de régler le problème, officiellement (par un accord avec le propriétaire ou l'intervention des gardes-chasses) ou non (élimination directe par l'éleveur). De rares séquences d'attaques touchent quelques foyers de crise localisés, lorsque l'éleveur n'est pas en mesure d'enrayer les attaques de chiens bien identifiés. Au total, ces attaques peu fréquentes se déroulent dans un contexte de conduite du troupeau ne mobilisant pas un niveau élevé de précaution et de protection.

7. Sophie Bobbé (2000) évoque le « silence qui entoure ce vagabond ». Sociologiquement, ce positionnement du thème des « chiens errants » au service d'un discours portant sur un autre sujet (le loup) et porté par des militants peut nous interroger (Garde, 2005).

Suite à ces résultats, le Parc naturel régional du Luberon a engagé une action pour sensibiliser les acteurs locaux à cette question de la divagation des chiens. Même si le niveau constaté de dégâts est relativement faible, les nombreux chiens en divagation créent un souci permanent. Les communes sont directement concernées par cette question et le Parc leur a rappelé leur responsabilité en la matière. Les réponses ont montré que certaines communes souhaitaient une approche concertée alliant effort d'information et sensibilisation avec des moyens spécifiques de lutte qui restent à organiser.

Dans les deux départements concernés, et avec l'aide des Conseils généraux, une action de sensibilisation des promeneurs par la mise en place d'une signalétique harmonisée sur les secteurs de parcours traversés par des sentiers de randonnée est envisagée. La mise en alerte des administrations concernées a également commencé, sur la base de ce travail.

Fort de cet état des lieux il conviendrait de mobiliser les éleveurs pour mettre à jour l'inventaire des incidents relevés sur le territoire et centraliser ces informations. Ce suivi, véritable observatoire de la prédation, serait un excellent outil de veille vis-à-vis d'éventuelles incursions du loup dans le Luberon. En fonction des cas rencontrés, la presse locale pourrait aussi être un relais efficace de sensibilisation du public sur cette question.

BIBLIOGRAPHIE

AGRESTE, 1999, *Des pratiques pastorales sur toute la région – PACA 1997*, DRAF Marseille, 59 p.

BEYLIER Bénédicte, GARDE Laurent, GUENDE Georges, LASSEUR Jacques & LÉCRIVAIN Élisabeth, 2002, La mesure agriculture – environnement « biotopes rares et sensibles » dans le Parc naturel régional du Luberon: un bilan pour le territoire et l'élevage, *Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon*, n°6, pp. 88-102.

BOBBÉ Sophie, 2000, Entre domestique et sauvage: le cas du chien errant Une liminalité bien dérangeante, *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°40, juin 2000.

BOITANI Luigi, 1992, Wolf research and conservation in Italy, *Biological conservation*, n°61, pp. 125-132.

DIMANCHE Marc & PISTOLESI Julia, 2000, Dégâts de chiens en divagation sur les troupeaux: l'état de la situation dans deux départements méditerranéens, les Pyrénées-orientales et l'Aude, *Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000*, Association française de pastoralisme, mai 2000.

GARDE Laurent & VORS Emmanuelle, 2000, *La prédation par les loups et les chiens errants dans le massif des Monges (Alpes-de-Haute-Provence)*, CERPAM.

GARDE Laurent, 2002a, Loup et forêt méditerranéenne, quelles questions pour l'élevage et la gestion de l'espace? *Forêt Méditerranéenne*, T. XXIII, n°1, pp. 45-52.

GARDE Laurent, 2002b, Loup des villes, loup des champs. Le fait du loup, de la peur à la passion, le renversement d'une image, *Le Monde alpin et rhodanien*, 1^{er}- 3^e trimestre 2002, pp. 243-266.

GARDE Laurent, 2005, Attaques de chiens sur les troupeaux ovins dans le Luberon et comparaison avec la prédation en territoires à loups, *Anthropozoologica*, T. 40, fasc. 2 (sous presse).

PARC DU LUBERON, 2002, *Natura 2000 - Document d'objectifs « Massif du Luberon » Site FR9301585*, Parc naturel régional du Luberon, Apt, 187 p. + annexes.

PITT Joël, 1988, *Des chiens « montagne des Pyrénées » pour la protection des troupeaux ovins en région Rhône-Alpes*, ITOVIC et CFPPA de Bonnefond, mémoire de BTS, 68 p.

ROCHE Philip & TATONI Thierry (Dirs.), 2003, *Dynamique des systèmes écologiques et modes d'utilisation du sol dans le massif du Luberon – Analyse des réponses de la végétation et de la faune sauvage suivant différentes pressions de pâturage, Rapport final*, IMEP/PNRL, Aix-en-Provence/Apt, 45 p.

SOLARI Chiara & MADDALENA Tiziano, 2002, Allevamento di bestiame minuto e lupo nel Cantone Ticino (Svizzera): (sopra) vivere insieme? *Il lupo e i Parchi*, Parco nazionale foreste Casentinesi, pp. 161-165.

TATONI Thierry, ROCHE Philip & VÉLA Errol, 2000, *Évaluation des conséquences d'un pastoralisme contrôlé sur la biodiversité végétale – Suivi scientifique de l'OGAF Environnement, Rapport final*, IMEP/PNRL, Marseille/Apt, 29 p.

VÉLA Errol, TATONI Thierry & BRISSE Henry, Étude synchronique de l'influence du pâturage ovin et de la mise en défens sur la végétation des pelouses calcaires du Luberon (Provence, France), *Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon*, n°5, pp. 102-121.